

Toulouse le 28 décembre 2022

## Arrêté

Dossier suivi par :  
Sandrine BOTTEAU  
Tél : 05 34 33 12 06  
Fax : /  
Réf. à rappeler :  
MDPH / SB / Secrétariat / Arrêtés

### Le Président du Comité de gestion du Fonds Départemental de Compensation

**Vu** le code de l'action et des familles et notamment son article L.146-5 ;

**Vu** la convention constitutive du groupement d'intérêt public portant création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne en date du 14 février 2006 ;

**Vu** l'organigramme de la Maison départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne ;

**Vu** le règlement intérieur du Comité de gestion du Fonds Départemental de Compensation ;

**Au** regard de la délibération de la Commission exécutive du 5 octobre 2006 relative au principe de la mise en place du Fonds Départemental de Compensation ;

### Arrête

#### Article 1 :

L'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2019 portant délégation de signature est abrogé.

#### Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Quiterie Darbois-Beloncle – Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les documents ci-après :

- les notifications de décisions,
- l'engagement, la liquidation et le mandatement des aides versées,
- les correspondances techniques et administratives courantes.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Quiterie Darbois-Beloncle, les délégations qui lui sont consenties, sont transférées à Madame Sandrine Botteau - Directrice Adjointe aux affaires générales de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne.

**Alain GABRIELI**

Président du Comité de Gestion du Fonds  
Départemental de Compensation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Gabrieli', written over a horizontal line.